

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Eska sur la commune principale de l'AIOT 123 Chemin des Champs Michel 25410 Saint-Vit.

La référence de votre dossier est A-4-FPB2LNQ90 et concerne une demande de type "une déclaration de cessation d'activité"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 15/01/2024 à 15h40 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de cessation d'activité**

Numéro d'AIOT : **0003301800**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **55850281100182**

Raison sociale **ESKA**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

56 RUE JOUY-AUX-ARCHES

57130 JOUY AUX ARCHES

Signataire

Qualité : **Responsable QSE**

Référent

Fonction : **Responsable QSE**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Eska**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **123 Chemin des Champs Michel 25410 Saint-Vit**

X : 916319

Y : 6681171

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

6 - Cessation d'activité

Information concernant la cessation d'activité

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite (ou a exploité par la passé) déjà au moins :

- Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **Non**
- Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **Non**

Date de mise à l'arrêt de l'installation : **01/07/2023**

Il s'agit d'une : **Cessation totale de l'activité**

Parcelles concernées par la cessation d'activité :

- Parcelle 1 : **Saint-Vit 25410 (000 , YH , 0066)**
- Parcelle 2 : **Saint-Vit 25410 (000 , YH , 0062)**

Rubriques des installations classées concernées par la cessation :

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Régime
2713	2713-2	Transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux	D
2711	2711-2	Transit, regroupement ou tri de déchets d'équipements électriques	DC

2718	2718-2	et électroniques Transit, regroupement ou tri de déchet dangereux	DC
2714	2714-2	Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers /cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois	D
2710	2710-1-b	Collecte de déchets apportés par le producteur initial	DC
2710	2710-2-b	Collecte de déchets apportés par le producteur initial	DC

Mesures prises ou prévues pour assurer la sécurité du site

Evacuation des produits dangereux et gestion des déchets présents sur le site, en précisant le calendrier prévisionnel :

Tous les déchets ont été évacués Le site est vide

Interdictions ou limitations d'accès au site, en précisant le calendrier prévisionnel :

Le site est fermé , clôturé.

Suppression des risques d'incendie et d'explosion, en précisant le calendrier prévisionnel :

Aucun stockage sur site. Absence de risque incendie.

Surveillance des effets de l'installation sur son environnement, tenant compte d'un diagnostic proportionné aux enjeux, en précisant le calendrier :

Le site est sécurisé. Un bureau d'étude va être mandaté dans les meilleurs délais pour la délivrance d'une attestation. ATTES SÉCUR.

Mesures destinées à placer les terrains de l'installation dans un état permettant un usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation :

Les mesures seront prises suite au diagnostic réalisé par le bureau d'études mandaté par Eska.

Une attestation de mise en sécurité pour cette cessation d'activité est-elle disponible ? **Non**

Engagement du déclarant

Je confirme avoir informé par écrit le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation ainsi que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme

Je m'engage à déposer l'attestation de mise en sécurité, compte tenu des rubriques concernées par la cessation d'activité, conformément à l'article R. 512-66-1 du code de l'environnement.